COURS PI

L'école sur-mesure

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

3ème

Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique

Cursus annuel



- ***Leçons détaillées***
  pour apprendre les notions en jeu
- ***Exemples et illustrations***
  pour comprendre par soi-même
- ***Prolongement numérique***
  pour être acteur et aller + loin
- ***Exercices d'application***
  pour s'entraîner encore et encore
- ***Corrigés des exercices***
  pour vérifier ses acquis



LE MOT DE L'AUTEUR

Ce manuel est divisé en **thèmes**, conformes aux programmes de 3ème de l'Éducation nationale, eux-mêmes souvent subdivisés en plusieurs **chapitres**.
Thèmes et chapitres n'ont pas tous un volume égal : pas d'inquiétude, cela est tout à fait normal, ils sont calibrés en fonction du temps qu'il est prévu que vous y passiez.

En **Histoire**, nous voici en **1914**. Un premier temps fort que nous vivrons aux côtés des civils et militaires plongés en plein cœur de cette Première Guerre mondiale.
Le temps de reprendre notre souffle en traversant la période de l'entre-deux-guerres, que nous nous confronterons cette fois à la deuxième. La Seconde Guerre mondiale, cette guerre d'anéantissement, avec ses horreurs, cette France défaite, occupée, puis enfin libérée.
« Et depuis 1945 ? » Bonne question ! Et justement celle qui nous occupera par la suite. La guerre froide, la construction de nouveaux États, 1989, la chute du mur, la disparition de l'URSS : une période passionnante !

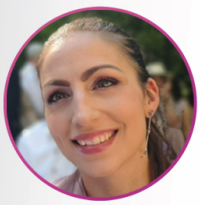
En **Géographie**, nous parlerons de la **France contemporaine**. De ses aires urbaines qui, par l'impact de la mondialisation, donnent à voir une géographie française qui mue. Nous parlerons espaces productifs ainsi qu'espaces à faible densité. Puis prendrons de la hauteur pour voir la France à l'échelle du monde, et parlerons alors territoires ultramarins et inégalités entre territoires.

« Parlerons… parlerons… » : mea culpa, le verbe choisi est impropre. « Faire » est nettement plus adapté ! Et conjuguez à la deuxième personne du pluriel. Car tout ce cursus est pensé, que ce soit à travers ses études de cas ou ses activités, pour VOUS donner la main : VOUS faire faire, VOUS faire explorer.

L'**Enseignement Moral et Civique** en est une bonne illustration : c'est une **toute nouvelle approche de voyager dans cette discipline que vous rencontrerez** tout au long de ce cursus !
Nous en avons retissé le programme pour l'**imaginer autour d'une activité fil rouge dont VOUS êtes l'acteur, le moteur, le décideur !**
… Suspens…
De tout cela nous vous laissons le plaisir de la surprise ; rassurez-vous la torture de l'attente sera de courte durée : ce cursus s'ouvre justement sur la première étape de ce fil rouge, et donc de votre projet…

Bienvenue dans votre passionnante année !

L'AUTEUR



Aurore SAFFRE
« L'enseignement c'est avant tout intéresser les élèves et n'oublier personne ».
Professeure certifiée et passionnée, son approche est centrée sur une transmission inspirante et sur la réconciliation de l'élève avec la matière s'il ne l'aimait pas déjà avant. Enseignante par vocation, elle se passionne pour l'histoire comme facteur de compréhension du monde réel, de nos origines et de notre environnement.

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Classe de **Troisième**

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE • Le fil rouge 1

Ils ont changé la loi

Projet ✦ **Le dossier** 1
- *Le cadre : votre projet de l'année* 1
- *Où et quand ? Comment votre dossier va se construire* 2
- *Quoi ? Immersion au cœur des dossiers* 2
- *Comment ? La méthode : récolter, trier, garder la trace* 4
- *Pourquoi ? 1 dossier, des gains finaux* 5

Étape 1 ✦ **Le socle du dossier** 6
- *Vos premiers documents : le socle du dossier* 6
- *Et maintenant ? L'heure du choix !* 10
- *Le kit de départ : votre « Fiche n°1 »* 10

HISTOIRE • Thème 1 11

L'Europe, théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)

Chap. 1 ✦ **Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale** 11
- *Verdun : que vivent ceux qui font la bataille ?* 11
- *Le génocide des Arméniens : comment un État organise-t-il une extermination ?* 13
- *Qu'en est-il des civils pendant la Première Guerre mondiale ?* 15
- *Pourquoi la guerre fait-elle tomber la Russie dans la révolution ?* 19
- *Les traités de paix font-ils la paix ?* 21

Chap. 2 ✦ **Démocraties fragilisées et expériences totalitaires dans l'entre-deux-guerres** 24
- *Comment une crise née à New York fragilise-t-elle les démocraties d'Europe ?* 24
- *Comment le régime soviétique prétend-il fabriquer une société nouvelle ?* 26
- *Comment Hitler installe-t-il un régime totalitaire et raciste, sans coup d'État ?* 31
- *Face à la crise, que répond la démocratie française ?* 35

GÉOGRAPHIE • Thème 1 41

Dynamiques territoriales de la France contemporaine

Chap. 1 ✦ **Les aires urbaines, une nouvelle géographie d'une France mondialisée** 41
- *Comment s'organise l'espace urbain, et qui gagne à la métropolisation ?* 41
- *Périurbanisation : la France des lotissements et des ronds-points* 43

HISTOIRE • Thème 1 *(suite)* 47

L'Europe, théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)

Chap. 3 ✦ **La Seconde Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement** 47
- *Pourquoi parle-t-on d'une guerre d'anéantissement ?* 47
- *Comment est organisée l'extermination des Juifs et des Tziganes* 52

Chap. 4 ✦ **La France défaite et occupée** 57
- *Comment la défaite de 1940 emporte-t-elle la République ?* 57
- *Vichy, obligation ou choix ?* 59
- *Résister : qui, comment, pour quoi faire ?* 63
- *Vichy, c'était la France ? Un débat de mémoire* 67

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE • Le fil rouge 69

Ils ont changé la loi

Étape 2 ✦ **Le décor : la société qui les a fait se lever** 69
- *Corpus documentaire* 69
- *Votre Fiche n°2* 74

GÉOGRAPHIE • Thème 1 *(suite)* 75

Dynamiques territoriales de la France contemporaine

Chap. 2 ✦ **Les espaces productifs et leurs évolutions** 75
- *Étude de cas – Industrie : Toulouse, l'aéronautique et l'espace* 75
- *Étude de cas – Agriculture : la Beauce, un grenier à blé dans la mondialisation* 78
- *Étude de cas – Tourisme : le Mont-Saint-Michel* 80

Chap. 3 ✦ **Les espaces de faible densité et leurs atouts** 84
- *Se représenter ces zones de France à faible densité* 84
- *Des atouts réels, un manque symbolique : le médecin* 85

HISTOIRE • Thème 2 89

Le monde depuis 1945

Chap. 1 ✦ **Indépendances et construction de nouveaux États** 89
- *1945-1975 : une carte du monde redessinée* 89
- *Comment les colonies conquièrent-elles leur indépendance, et à quel prix ?* 91
- *Étude de cas – L'Inde : une indépendance sans guerre, une partition dans le sang* 92
- *Étude de cas – L'Algérie : 8 ans de guerre pour l'indépendance* 94

Chap. 2 ✦ **Un monde bipolaire au temps de la guerre froide** 98
- *Comment l'URSS et les États-Unis s'affrontent-ils de 1947 à 1991 ?* 98

Chap. 3 ✦ **Affirmation et mise en œuvre du projet européen** 106
- *Comment le projet européen passe-t-il du charbon à la citoyenneté ?* 106

GÉOGRAPHIE • Thème 2 111

La France et l'Union européenne

Chap. 1 ✦ **L'UE, un nouveau territoire de référence et d'appartenance** 111
- *Quels liens unissent les pays de l'Union européenne ?* 111
- *Quels contrastes traversent le territoire européen ?* 115

Chap. 2 ✦ **La France et l'Europe dans le monde** 118
- *Sur quoi repose le rayonnement de la France ?* 118
- *L'Europe pôle mondial, la France contestée : l'état réel du rapport de forces* 121

HISTOIRE • Thème 2 *(suite)* 125

Le monde depuis 1945

Chap. 4 ✦ **Enjeux et conflits dans le monde après 1989** 125
- *Un nouvel ordre mondial ? Le Rwanda, l'échec fondateur* 125
- *Des conflits d'un nouveau type : le terrorisme et la guerre sans mandat* 126

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE • Thème 1 131
La défense et la paix
- *Qu'est-ce que la sécurité internationale ?* 131
- *La défense de la France, au service de la nation* 133

HISTOIRE • Thème 3 139
Françaises et Français dans une République repensée

Chap. 1 ✦ **1944 – 1947 : refonder la République, redéfinir la démocratie** 139
- *Comment rétablit-on la République dans un pays à réparer ?* 139
- *En quoi la démocratie de 1944-1946 est-elle plus large que celle d'avant-guerre ?* 142

Chap. 2 ✦ **Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980** 145
- *Comment les femmes conquièrent-elles l'égalité des droits ?* 145
- *Pourquoi la jeunesse devient-elle une force qui compte ?* 146
- *Quelle place la France fait-elle à ceux qu'elle fait venir ?* 147

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE • Thème 2 151
Faire vivre la démocratie

Chap. 1 ✦ **Les règles du jeu démocratique** 151
- *La Constitution, norme fondamentale : qui protège-t-elle, et comment ?* 151
- *Des institutions qui organisent le débat, et qui se contrôlent* 153
- *Une démocratie dans l'Europe : quand les droits dépassent les frontières* 154

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE • Le fil rouge 157
Ils ont changé la loi

Étape 3 ✦ **Fabriquer la loi : le chemin du texte** 157
- *Corpus documentaire* 157
- *Votre Fiche n°3* 162

HISTOIRE • Thème 3 *(suite)* 163
Françaises et Français dans une République repensée

Chap. 3 ✦ **La V^{ème} République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation** 163
- *Quels changements politiques de Gaulle apporte-t-il ?* 163
- *Alternances, cohabitations, séismes : comment la V^{ème} République tient-elle ?* 168

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE • Thème 2 *(suite)* 173
Faire vivre la démocratie

Chap. 2 ✦ **Les acteurs du jeu démocratique : l'opinion** 173
- *L'opinion publique : comment la mesure-t-on, et que vaut la mesure ?* 173
- *Désinformation, complotisme, ingérences : l'information attaquée* 175
- *Alerter : ceux qui prennent le risque de dire* 176

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE • Le fil rouge 179
Ils ont changé la loi

Étape 4 ✦ **La bataille de l'opinion** 179
- *Corpus documentaire* 179
- *Votre Fiche n°4* 184

GÉOGRAPHIE • Thème 3 ..... **185**

Pourquoi et comment aménager le territoire ?

Chap. 1 ✦ **Aménager pour réduire les inégalités entre territoires** **185**
- *Des déséquilibres à toutes les échelles* *185*
- *Qui aménage, avec quels outils, et pour quels résultats ?* *186*

Chap. 2 ✦ **Les territoires ultramarins, une problématique spécifique** **188**
- *Des territoires éloignés, contraints, et plus chers* *188*
- *Aménager et développer les outre-mer* *190*

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE • Thème 2 *(suite)* **193**

Faire vivre la démocratie

Chap. 3 ✦ **Les acteurs du jeu démocratique : l'engagement collectif** **193**
- *Voter : le geste fondateur, et ses pannes* *193*
- *Militer : partis, syndicats, associations, manifestations* *194*
- *Servir : quand la République vous appelle* *195*

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE • Le fil rouge **199**

Ils ont changé la loi

Étape 5 ✦ **Le verdict** **199**
- *Corpus documentaire* *199*
- *Votre Fiche n°5* *200*

CORRECTIONS • Exercices, activités et applications **201**

Tous les exercices, activités et applications proposés dans nos manuels disposent de corrigés-types.

Pour une meilleure manipulation et une flexibilité élargie dans le schéma d'apprentissages :

Papier ✦ *La **version papier** vous les propose regroupés en fin de fascicule, dans l'ordre de progression de vos apprentissages, facilement repérables à leur contour en couleur*

PoulPi ✦ *En **version numérique** comme en **version papier** chaque correction est accessible en scannant le QR code que vous trouverez à l'emplacement de l'énoncé correspondant.*

***N.B. :** attention, l'ensemble des QR codes orange que vous trouverez dans ce manuel ont un accès réservé à un profil encadrant ; leur accès est impossible à partir d'un profil apprenant.*

ÉVALUATIONS • Contrôles périodiques des acquis ..... **hors manuel**

Neuf temps d'évaluation sont positionnés dans ce manuel.

Clairement identifiés, ils vous indiquent le moment de composer les devoirs que vous transmettrez ensuite au corps enseignant pour évaluation de vos nouvelles acquisitions.

*Par simple connexion sur un navigateur Internet ou en suivant le QR code ci-contre, rendez-vous sur **PoulPi** pour : y retrouver vos énoncés au format numérique et les télécharger ; déposer vos copies ; les retrouver corrigées, notées et annotées ; directement enregistrer vos exercices d'oralité ; et bien plus encore…*

***N.B. :** attention, l'ensemble des QR codes bleus que vous trouverez dans ce manuel sont accessibles tant depuis un profil encadrant que depuis un profil apprenant.*

Le cours

Votre manuel, partie **cours**, en version numérique

Votre **tableau de bord**, sur PoulPi, en accès rapide

ENS. MORAL ET CIVIQUE : LE DOSSIER
Ils ont changé la loi
Le fil rouge

BIENVENUE !
Cette fois, pas d'histoire !

L'an dernier, en Quatrième, tout avait commencé avec une histoire imaginaire que nous vous contions, celle d'un chanteur que vous aimiez et qui, un jour, aurait insulté ses fans. Vrai ? Faux ? Répréhensible par la loi ? Oui, **l'enquête fut intense !** Nous parlions alors *Enseignement Moral et Civique*, avec la liberté d'expression en toile de fond. **De la première à la dernière page du cursus : aventure pas-sion-nante**.

Autant le dire de but en blanc : ce ne sera pas le cas cette année.

Non, attendez, attendez ! On s'est peut-être mal fait comprendre : cette année encore notre aventure sera pas-sion-nante !
Nous embarquons juste pour un nouveau terrain de jeu. Un terrain de jeu où l'on rencontrera 4 de ces personnalités qui ont fait l'Histoire, qui sont dans l'histoire, et dont l'investissement au service de la société dans laquelle ils évoluaient résonne encore dans la manière dont nous vivons aujourd'hui.
Un impact majeur pour les citoyens de France, et cela, figurez-vous, sans guerre, sans armée, sans même qu'un seul coup de feu ait retenti ! Oui, c'est possible. Par loi. Par la loi. En faisant évoluer la loi.

De la Quatrième, nous avons conservé l'**angle qui a contribué au succès de l'expérience : son approche par le savoir-faire.**
En l'occurrence, **toujours celui de l'enquêteur** : chercher l'information, vérifier d'où elle vient, croiser les sources, analyser, hiérarchiser. Parce que plus vous avancerez dans le jeu, plus vous ressentirez cette quasi obligation que le sujet mérite que vous soyez à la hauteur.
Et sauf erreur de notre part, dans « savoir-faire », il y a toujours « faire » non ? Bien, vous allez donc « faire ».
Oui, oui, **vous allez bien pouvoir ressortir du placard votre costume d'enquêteur.** Avec l'avantage d'être déjà au courant d'à quel point il est plaisant !
Allez, venez, on vous explique tout…

LE CADRE
Votre projet de l'année

Cette année, si vous voulez situer dans quel cadre évolue votre projet annuel, vous pouvez le ranger au sein de l'Enseignement Moral et Civique. À moins que vous ayez un classeur « évolutions majeures et symboliques du droit français dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle ». Non, vous n'avez pas ?
On vous taquine un peu, mais c'est pour la bonne cause, pour vous convaincre de ne pas chercher à étiqueter votre projet : il se vit !
En partant à la rencontre de l'interlocuteur de votre année. En s'immergeant dans cette société qui était alors la sienne. En retraçant à ses côtés le parcours qu'il emprunta pour changer la loi. Pour synthétiser vos récoltes et produire votre propre récit de votre sujet d'enquête. Parce que celui qui est derrière le mérite bien !

Une activité fil rouge que vous rencontrerez de-ci, de-là, tout au long de votre progression dans ce cursus.
Et après ce long temps d'enquête, il sera temps d'en livrer les résultats, évidemment ! Mais le temps du tout dernier devoir et d'y pouvoir écouter vos conclusions est encore bien, bien, bien loin…
Commençons par le début, si vous le voulez bien.

OÙ ET QUAND ?
Comment votre dossier va se construire

Première information importante à retenir : pas de stress, tout est pensé, tout est prévu.
La preuve : non vous n'aurez pas à avancer « à l'aveugle », devant partir en solitaire à la recherche de pistes, sans trop bien savoir où aller.
Non camarade : **votre terrain d'enquête, vous le tenez entre vos mains !**

« Le "où", ok vous y avez pensé. Mais le "QUAND", on en fait quoi du quand je dois enquêter ? »
Là encore c'est limpide : une fois passé ce chapitre d'ouverture, **ce fil rouge se déploiera 4 nouvelles fois**.
Et **chacune de ces étapes** est portée par **UNE grande question**. Comme vous l'avez déjà imaginé, face à chaque question, il vous sera proposé tous les documents nécessaires pour mener votre enquête.

Concrètement ? **Tableau de bord :**

Étape	La grande question	Votre dossier
1	*Mais qui es-tu donc, toi dont je vais découvrir la vie, les valeurs et les actes ?*	La mini-bio : d'où vient votre personnalité, son combat, sa loi, son héritage
2	*Honnêtement, si j'avais vécu à ton époque, j'en aurais pensé quoi ? On est sur du « moyen-bien » ? Du « au top » ? Du « en fait je vais rester au XXI^{ème}, mais merci de l'invitation et au plaisir »*	L'état de la société : le problème, ceux qui en souffrent, ceux qui bougent
3	*Ta loi, pour moi, aujourd'hui, c'est un texte : me raconterais-tu l'envers du décor pour y arriver ?*	Le chemin de la loi : origine du texte, dates, moment le plus dur, vote
4	*Cette avancée, ça reste la tienne, mais avais-tu des alliés ou as-tu dû te battre seul contre tous ?*	La bataille de l'opinion : médias, alliés, adversaires
5	*Et alors, et alors… Trop de suspens : ensuite ?*	Le verdict : ce qui a changé, ce qui est reconnu, ce qui reste fragile

Bien, mais vous aurez récolté alors nous direz-vous, pas CONSTRUIT un dossier ! Vrai, mais faux car en réalité, mises bout à bout, ces questions successives dessinent presque d'elles-mêmes le plan de votre dossier.
Après, attention, aucune obligation de suivre ce schéma-là : le choix du plan vous appartient et n'appartient qu'à vous, n'est-ce pas. C'est VOTRE dossier !

De même, ne vous bridez pas : tout document du manuel (en histoire, en géographie, dans les devoirs) et toute trouvaille personnelle (article, émission, exposition, actualité) peuvent nourrir votre dossier, du moment que la source est notée, vérifiée et crédible. *(bis)* C'est VOTRE dossier !

QUOI ?
Immersion au cœur des dossiers

« Le "où", ok. Le "quand", ok. Mais le "QUOI" ? Récolter c'est bien beau, mais d'abord je cherche QUOI et pour répondre à QUOI ? »
Nouvelle question pertinente, bravo !
Toute votre récolte doit se faire sous un angle précis : celui de votre sujet. C'est elle qui transformera un tas de documents en une enquête personnelle.
Et cette enquête, c'est à VOUS de la choisir ! De la choisir, oui, mais parmi les trois que nous avons sélectionnées pour vous, pour avoir l'assurance que vous rencontriez un destin exceptionnel.
Trois options, pour autant de personnalités. Votre dossier de l'année, ce sera l'une d'elles.

On vous les présente ! Y aura-t-il par exemple quelqu'un dans le lot qui vous fera réagir, quelqu'un sur qui vous ressentirez l'envie de dire quelque chose…
Lever de rideau !



Le dossier **Robert Badinter**

Le 28 novembre 1972, à l'aube, un avocat de quarante-quatre ans assiste à l'exécution de son client, Roger Bontems, dont le jury a pourtant reconnu qu'il n'avait tué personne. Il en sort en guerre. Neuf ans plus tard, devenu garde des Sceaux, ***il demande à l'Assemblée nationale d'abolir la peine de mort, alors que six Français sur dix veulent la garder****. Il gagne, et entre au Panthéon en 2025, quarante-quatre ans jour pour jour après sa loi. Vous le retrouverez en EMC, du côté de la justice et de la Constitution. La question de son dossier : un élu doit-il suivre l'opinion, ou oser la précéder ?*



Le dossier **Coluche**

26 septembre 1985, sur Europe 1. ***L'humoriste le plus populaire de France a « une petite idée comme ça » : des restaurants gratuits pour l'hiver.*** *Trois mois plus tard, les premiers repas sont servis ; en janvier, il fait chanter les plus grandes vedettes du pays au profit de son association. Il meurt en juin 1986 sans avoir rien obtenu du Parlement, et deux ans après sa mort les députés votent sa loi à l'unanimité. Elle est toujours en vigueur : chaque don aux plus démunis en dépend encore. Ni élu, ni juriste, ni ministre. La question de son dossier : faut-il un mandat pour changer la loi ?*

Le dossier **Aimé Césaire**



Il a trente-deux ans et il est déjà un poète célèbre quand la Martinique l'envoie siéger à Paris. **Le 12 mars 1946, il monte à la tribune pour dire ce que personne ne veut voi**r : dans quatre vieilles colonies françaises, les habitants sont citoyens depuis 1848, mais n'ont ni sécurité sociale, ni allocations, ni retraite. « Pas d'indemnité pour le malade. Pas de pension pour le vieillard ». Sept jours plus tard, la loi fait de **la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion des départements français**, à l'unanimité. Vous croiserez ces territoires en Géographie, et sa poésie en français. La question de son dossier : que vaut une égalité proclamée si les droits ne suivent pas ?

« Quoi ? Pas de femme ? 3 options, 3 messieurs ? » **Nous ne dirions pas cela ainsi.**
Que vous disposiez de 3 options pour 3 messieurs et 0 femme : à l'instant T, oui, c'est factuel.
Mais factuel uniquement pour avoir l'assurance à 100 % que quel que soit votre choix, une femme soit mise en valeur.
« Pardon ? Qu'est-ce que c'est que cette embrouille » ?
Nullement une embrouille, juste des Maths. Parce que « 3 = 4 ».
« Pardon ? Qu'est-ce que c'est que cette embrouille » ?

C'est simple : **si** 4 options = 3 hommes + 1 femme = 3 options de choix pour vous + 1 option réservée pour nous, pour vous montrer en miroir comment traverser les différentes étapes de construction de votre dossier.
Or, si nous avions pris un des 3 hommes : aucune assurance que vous choisissiez la femme plutôt que l'un des 2 hommes restants.
Ainsi, premier rôle de notre dossier elle sera, et alors parité nécessairement il y aura.

Notre témoin, sujet de ce dossier que nous traiterons devant vous :



Le dossier **Simone Veil**

Elle est rentrée d'Auschwitz-Birkenau à dix-sept ans ; sa mère, son père et son frère, eux, ne sont pas rentrés. En 1974, devenue ministre de la Santé, elle monte à la tribune de l'Assemblée nationale pour légaliser l'avortement, devant 481 hommes et 9 femmes. Trois jours de débats, des comparaisons avec les crimes nazis lancées à une déportée, des croix gammées peintes sur sa porte. La loi passe. Cinquante ans plus tard, la liberté qu'elle a arrachée est inscrite dans la Constitution. Vous n'avez rien à produire sur elle : vous la regardez travailler, étape après étape. La question de son dossier : comment fait-on entrer dans la loi ce qu'une société vit déjà en silence ?

COMMENT ?
La méthode : récolter, trier, garder la trace

Choisissez et ouvrez dès maintenant votre carnet de récolte : un cahier dédié, ou un fichier si vous préférez travailler à l'écran. C'est le carnet de l'enquêteur, celui où rien ne se perd. Et vous le mettrez en route dès la fin de cette ouverture, avec vos premières fiches !
Alors autant jeter un œil sans attendre à notre triptyque « récolter, trier, garder trace » :

1 Récolter.
Vous avez 2 types de récoltes possibles : soit récolter ce que nous semons ; soit récolter, par vous-même, des éléments à l'extérieur de ce cursus. Nous reviendrons un peu plus loin sur la première option ; ce qui nous intéresse ici est de vous dire 2 mots de la seconde.

Le premier : « aller récolter de l'information pour mon dossier EMC » n'oblige pas à ce que vous vous dirigiez vers un ordinateur… Selon ce que vous cherchez, journaux, magazines et surtout bibliothèques sont aussi des directions dans lesquelles regarder.

Le deuxième mot tient en réalité en trois règles ; les **« trois règles d'or »** que vous retrouverez dans tout travail sérieux sur l'information :

- Jamais de document sans source. Un document dont on ne sait pas d'où il vient ne prouve rien.
- Croisez avant d'affirmer. Une information ne devient solide que confirmée par au moins deux sources indépendantes.
- Distinguez les faits des opinions. Les deux sont utiles à votre dossier – à condition de ne jamais les confondre.

2 Trier.
Le tri est un exercice d'une importance majeure, et que vous rencontrerez sous 2 formes :
1 **En phase de récolte**, il est question de trier entre le « bon » et le « pas bon ».
2 **Votre phase de récolte terminée**, vous aurez « posé sur la table » tout le « bon » : un certain nombre de documents entiers et/ou d'informations extraites de documents rencontrés.
Le risque : qu'à la place d'« un certain nombre », vous ayez sur la table « un bien trop grand nombre » de documents entiers et/ou d'informations. « Trop » c'est le risque de rendre difficile la réutilisation de ces informations dont vous aurez gardé trace.
La solution : arbitrer. Votre mission sera alors de trier entre le « meilleur » et le « moins bon ».

Mais comment faire le BON tri ? Facile : pour être « bon », il est indispensable qu'un document apporte quelque chose face à votre dossier.
Pour être meilleur, il n'existe qu'une seule question : **« qu'est-ce que le PLUS de cet élément apporte VRAIMENT pour MON enquête ? »**.
Par exemple, si ce « plus » est un petit détail sur un sujet que vous avez déjà consigné et déjà fourni en informations, alors sa valeur est très inférieure à un « plus » qui éclairerait votre sujet sous un jour nouveau.
De « petits matchs entre 2 "plus" » en « petits matchs entre 2 "plus" » vous fabriquerez un classement de vos réponses. C'est ainsi, et seulement ainsi, que vous pouvez efficacement décider de quoi garder trace.

3 Garder trace.
Garder trace, c'est réserver le carnet aux seuls documents qui ont assez de valeur pour y entrer. Et pour cela, pour chaque document retenu, vous remplirez une fiche calquée sur ce modèle :

Source exacte	*Auteur ou média, titre, date – et adresse du lien s'il s'agit d'une ressource en ligne*
Nature	*Texte de loi, article de presse, image, vidéo, podcast, témoignage…*
Ce que dit le document	*En deux ou trois phrases, fidèles au document*
Fait ou opinion ?	*Ce document rapporte-t-il des faits vérifiables, ou exprime-t-il un point de vue ?*
Ce que j'en retiens pour MON doss'	*L'idée, l'exemple ou le chiffre qui servira mon enquête*

POURQUOI ?
1 dossier, des gains finaux

Rien de tout ceci avant le devoir 9, tout dernier devoir du cursus, venant après le tout dernier chapitre d'EMC, lui-même tout dernier chapitre du cursus. Mais aucun doute, il n'y a pas de meilleur moteur pour avoir envie de faire, que de savoir pourquoi on le fait et quels intérêts on peut dégager de choisir de bien le faire.

Ici, le gain existe sur 2 tableaux. Non, 3 ! Nous allions enjamber le premier : le plaisir que vous prendrez à vivre l'aventure ! Important(issime).
Le deuxième oblige à un saut dans le futur. Oui, rien que ça ! Un futur nommé « années lycée » où les compétences qui prendront racine dans ce fil rouge vous seront fort utiles. Voici ce que cela implique :

Le contenu	Des **documents** variés, sourcés, exploités : votre carnet de récolte est la matière première
La construction	Un **plan clair**, par exemple construit autour des grands blocs de ce fil rouge
L'expression	**5 à 10 minutes** en continu, audible et structuré : cela se prépare et s'entraîne
Le jugement	Une **conclusion personnelle argumentée** : votre réponse, votre avis. À vous.

Ah oui, « 3 » avions-nous dit !
Le fameux troisième tient en **3 lettres : DNB**. Au diplôme national du brevet, l'exercice d'enseignement moral et civique part toujours d'une situation concrète, appuyée sur un ou deux documents, et se termine par une question qui exige un avis argumenté. C'est très exactement la gymnastique de votre dossier : une situation réelle, des documents sourcés, une question, une réponse construite qui pèse le pour et le contre avant de trancher. Chaque fiche de l'année est donc un entraînement direct à l'épreuve : en juin, rien qu'à travers cette activité fil rouge, vous aurez fait cinq fois le geste qu'on vous demandera de faire une fois.

Voilà pour le « mode d'emploi » !
Il est l'heure de se jeter à l'eau !
Rappelez-vous, nous avons posé le principe que :

1 étape = 1 grande question = 1 lot d'éléments à récupérer

Si vous n'avez plus en tête ce à quoi cela correspondait pour l'étape 1, jetez d'abord un œil au tableau de bord avant de glisser en page suivante.
Puis lancez-vous !

Un dernier conseil : le mode d'emploi était dense en informations. Et croyez-nous : rien dans ce mode d'emploi n'est là par hasard, tout ce qui s'y trouve a été jugé comme susceptible de vous guider et de vous aider dans cette activité fil rouge. Notre conseil sera donc : n'hésitez pas à y revenir de temps en temps, pour le relire.
Et appliquer ce petit conseil pour la première fois après avoir lu la section « et maintenant » (et donc avant de vous y être attaqué) serait un moment, selon nous, bien choisi.

ÉTAPE 1

Vos premiers documents : le socle du dossier

*Les documents qui suivent sont nécessairement le seul et unique **point de départ** possible **de l'aventure** : ils nous disent « eux ». « Lui », « elle » : ces documents nous racontent chacun d'eux.*
Alors, dans un premier temps, partons rencontrer ces hommes et cette femme, ou juste mieux les connaitre pour ceux qui vous seraient déjà familiers.

Pour l'instant, l'erreur serait d'appréhender chaque document avec à l'esprit la seule volonté d'évaluer si telle personnalité ferait un bon choix pour votre dossier.
Autant vous faire gagner du temps, la réponse est « non ». Plutôt que d'instruire un dossier, cherchez à le ressentir : regardez avec leurs yeux, marchez dans leur pas, représentez-vous leurs époques. Votre parfait choix vous apparaitra de lui-même ou se dévoilera quand il sera temps d'y réfléchir.

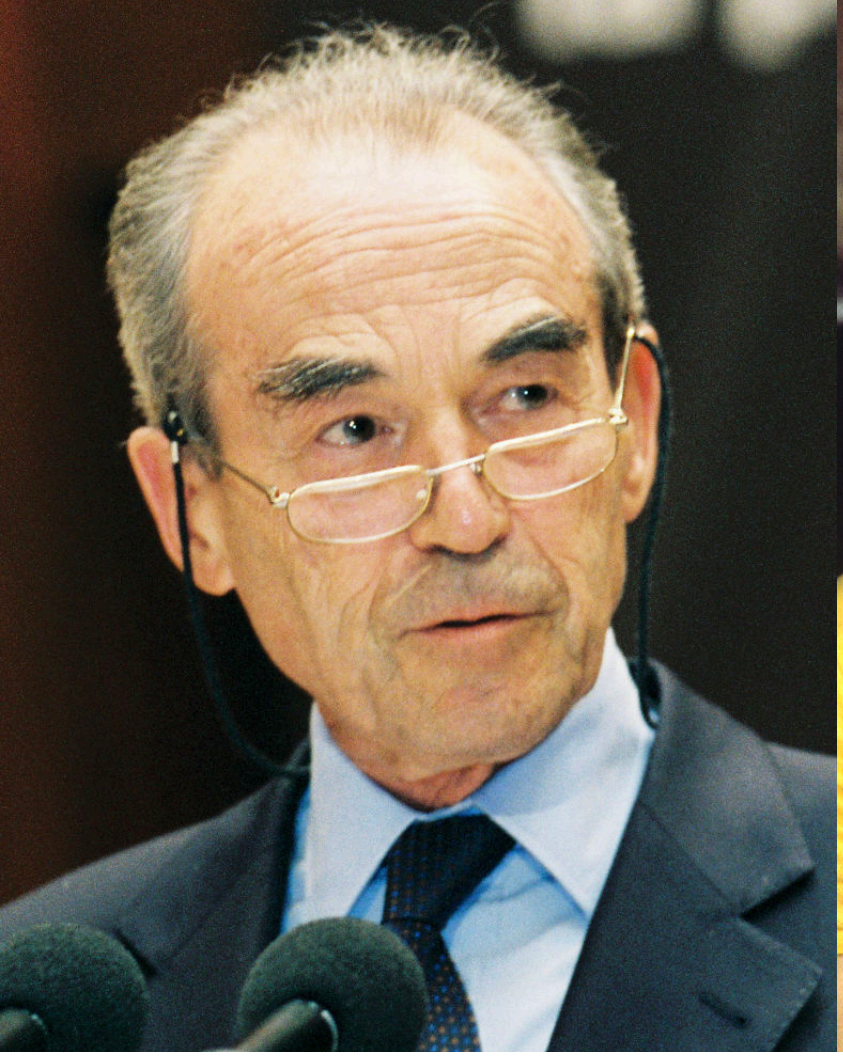
Pour l'heure, vivez les documents : lisez, regardez et écoutez, avant de revenir dessus en répondant aux questions qui les suivent.



Doc. 1 : chronologie de Simone Veil

- 13 juillet 1927 : naissance de Simone Jacob à Nice.
- 13 avril 1944 : déportée à Auschwitz-Birkenau à 16 ans
- 1945 : retour en France ; études de droit et de sciences politiques.
- 1957-1974 : magistrate, notamment à l'administration pénitentiaire.
- Mai 1974 : nommée ministre de la Santé.
- 26 novembre 1974 : discours à l'Assemblée nationale pour la légalisation de l'IVG.
- 17 janvier 1975 : promulgation de la loi Veil.
- 17 juillet 1979 : première présidente du Parlement européen élu au suffrage universel.
- 1998-2007 : membre du Conseil constitutionnel
- 2008 : élue à l'Académie française.
- 30 juin 2017 : décès à Paris
- 1er juillet 2018 : entrée au Panthéon, avec son mari Antoine.

Doc. 2 : Simone Veil, par l'image



Doc. 3 : Robert Badinter, l'avocat qui a désarmé la guillotine

- 30 mars 1928 : naissance à Paris ; son père meurt en déportation à Sobibor.
- 28 novembre 1972 : son client Roger Bontems, qui n'a pas tué, est guillotiné ; Badinter devient un militant absolu de l'abolition.
- Janvier 1977 : au procès de Patrick Henry, il obtient la perpétuité au lieu de la mort.
- Juin 1981 : nommé garde des Sceaux, ministre de la Justice.
- 17 septembre 1981 : discours de l'abolition devant l'Assemblée nationale.
- 9 octobre 1981 : promulgation de la loi abolissant la peine de mort.
- 1986-1995 : président du Conseil constitutionnel.
- 2007 : l'abolition entre dans la Constitution.
- 9 février 2024 : décès.
- 9 octobre 2025 : entrée au Panthéon.



Doc. 4 : Coluche, l'humoriste qui a inventé une solidarité

- 28 octobre 1944 : naissance de Michel Colucci à Paris, dans un milieu très modeste.
- Années 1970 : il devient l'un des humoristes les plus populaires de France.
- 1980-1981 : candidature à l'élection présidentielle, abandonnée en cours de route.
- 26 septembre 1985 : sur Europe 1, il lance « une petite idée comme ça », l'idée de restaurants gratuits pour l'hiver.
- Hiver 1985-1986 : premiers Restos du cœur ; environ 8,5 millions de repas distribués.
- Janvier 1986 : premier concert des Enfoirés au profit des Restos.
- 19 juin 1986 : mort dans un accident de moto.
- Octobre 1988 : la « loi Coluche » est votée à l'unanimité ; les dons aux associations d'aide aux plus démunis ouvrent droit à une réduction d'impôt renforcée, toujours en vigueur.

Doc. 5 : Robert Badinter, par l'image

Doc. 6 : Coluche, par l'image



Doc. 7 : Aimé Césaire, le poète qui a fait quatre départements

- 26 juin 1913 : naissance à Basse-Pointe, en Martinique.
- 1939 : publication du Cahier d'un retour au pays natal, poème fondateur de la « négritude ».
- 1945 : élu maire de Fort-de-France et député de la Martinique.
- 12 mars 1946 : rapporteur de la loi de départementalisation devant l'Assemblée constituante.
- 19 mars 1946 : la loi érige la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et la Guyane en départements français ; votée à l'unanimité.
- 1950 : publication du Discours sur le colonialisme.
- 2001 : fin de son dernier mandat de maire, après 56 ans à la tête de Fort-de-France.
- 17 avril 2008 : décès ; obsèques à Fort-de-France avec hommage national.
- 6 avril 2011 : une plaque lui est dédiée au Panthéon, son corps restant en Martinique.

Doc. 8 : Aimé Césaire, par l'image

Doc. 9 : Badinter en une parole, la voix de la tribune

Le 17 septembre 1981, le ministre de la Justice ouvre le débat sur l'abolition. Écoutez comment il installe son combat dans l'histoire de France.

« La France est grande, non seulement par sa puissance, mais au-delà de sa puissance, par l'éclat des idées, des causes, de la générosité qui l'ont emporté aux moments privilégiés de son histoire. La France est grande parce qu'elle a été la première en Europe à abolir la torture […]. La France a été parmi les premiers pays du monde à abolir l'esclavage […]. Il se trouve que la France aura été, en dépit de tant d'efforts courageux, l'un des derniers pays, presque le dernier – et je baisse la voix pour le dire – en Europe occidentale dont elle a été si souvent le foyer et le pôle, à abolir la peine de mort. »

Robert Badinter, discours à l'Assemblée nationale, 17 septembre 1981

Doc. 10 : Coluche en une parole, la voix du micro

Coluche n'a jamais siégé nulle part. Sa tribune à lui, c'est le micro. Le 26 septembre 1985, invité d'Europe 1, il part des surplus agricoles que l'Europe détruit pour tenir les prix, et improvise en direct.

« Quand il y a des excédents de nourriture et qu'on les détruit pour maintenir les prix sur le marché, on pourrait les récupérer et on essaiera de faire une grande cantine pour donner à manger à tous ceux qui ont faim. »

Coluche, Europe 1, émission du 26 septembre 1985

Doc. 11 : Césaire en une parole, la voix du poème

7 ans avant sa loi, étudiant, Césaire publie le poème qui annonce tout le reste : il y définit ce que sera son rôle.

« Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, ma voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir. »

Aimé Césaire, Cahier d'un retour au pays natal, 1939

Doc. 12 : leurs lois en une phrase chacune, l'article qui a changé la loi

Loi du 9 octobre 1981	« Article 1er. La peine de mort est abolie. »
Loi du 19 mars 1946	« Article 1er. Les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française sont érigées en départements français. »
« Loi Veil », 17 janvier 1975 – Crée l'article L. 162-1 du code de lasanté publique	« La femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse ».
« Loi Coluche », octobre 1988 – Modifie l'article 200 du code général des impôts	« Le taux de la réduction d'impôt […] est porté à 75 % pour les versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté […]. »

Journal officiel de la République française et code général des impôts

Doc. 13 : la frise commune : quatre vies, un siècle

1913	Naissance d'Aimé Césaire en Martinique
1927	Naissance de Simone Jacob (Veil) à Nice
1928	Naissance de Robert Badinter à Paris
1939	Cahier d'un retour au pays natal
1944	Naissance de Michel Colucci (Coluche) ; Simone Jacob déportée à Auschwitz
19 mars 1946	Loi de départementalisation, rapportée par Césaire
28 novembre 1972	Exécution de Roger Bontems ; Badinter entre en guerre contre la guillotine
17 janvier 1975	Promulgation de la loi Veil
9 octobre 1981	Promulgation de l'abolition de la peine de mort
26 septembre 1985	Appel de Coluche sur Europe 1 ; premiers Restos à l'hiver
Octobre 1988	Vote de la « loi Coluche », deux ans après sa mort
2007 / 2024	L'abolition (2007) puis l'IVG (2024) entrent dans la Constitution
2018 / 2025	Simone Veil (2018) puis Robert Badinter (2025) entrent au Panthéon

Chronologie établie d'après le Journal officiel de la République française

Doc. 14 : le tableau des quatre combats

Simone Veil	Ministre de la Santé ; loi du 17 janvier 1975 : elle crée une liberté
Robert Badinter	Avocat, puis garde des Sceaux ; loi du 9 octobre 1981 : elle abolit une peine
Coluche	Humoriste, simple citoyen ; « loi Coluche » de 1988 : elle organise une solidarité
Aimé Césaire	Poète, maire et député ; loi du 19 mars 1946 : elle transforme un statut

1) Docs. 1, 3, 4 et 7 : qu'ont en commun ces quatre trajectoires ? Relevez au moins trois points communs, puis une grande différence : de quelle position chacun a-t-il mené son combat (gouvernement, barreau…) ?

2) Docs. 9, 10 et 11 : une tribune, un poème, un micro. Pour chacune de ces trois voix, dites à qui elle s'adresse et ce qu'elle cherche à produire chez ceux qui l'écoutent ou la lisent.

3) Doc. 9 : pourquoi Badinter commence-t-il par la grandeur de la France plutôt que par la guillotine ? Que cherche-t-il à faire ressentir aux députés en plaçant l'abolition dans la lignée de la torture et de l'esclavage ?

4) Docs. 7, 11 et 12 : croisez le poème et l'article 1er de la loi de 1946 : que promet la « bouche des malheurs » en 1939, et que donne la loi sept ans plus tard ? La promesse est-elle tenue ?

5) Doc. 12 : une loi qui abolit, une loi qui transforme un statut, une loi qui encourage par l'impôt. Attribuez chaque mécanisme à sa loi, puis expliquez pourquoi la loi Coluche passe par le code général des impôts plutôt que par une interdiction.

6) Docs. 3 et 13 : sur la frise, quarante-quatre ans séparent jour pour jour la promulgation de l'abolition et l'entrée de Badinter au Panthéon. Que veut dire la République en choisissant cette date ?
7) Docs. 4 et 13 : Coluche meurt en juin 1986, sa loi est votée en octobre 1988. Que prouve ce décalage sur la manière dont une idée de citoyen peut devenir une loi, même sans son auteur ?
8) Docs. 1, 3, 4, 7 et 13 : parcourez la frise. Laquelle des quatre lois arrive le plus vite après le début du combat de son porteur, et laquelle se fait attendre le plus longtemps ? Appuyez-vous sur les dates.
9) Docs. 1 et 13 : Simone Veil traverse presque toute la frise. Relevez les dates qui la concernent et expliquez pourquoi elle peut servir de témoin, c'est-à-dire de modèle, pour les trois autres dossiers.
10) Docs. 13 et 14 : aucun des quatre n'a changé la loi depuis la même place. Laquelle de ces positions vous semble, avant l'enquête, la plus improbable pour y parvenir ? Justifiez, en une ou deux phrases ; vous vérifierez votre intuition au fil de l'année…

ET MAINTENANT
L'heure du choix !

1. **Alors : Badinter, Coluche ou Césaire ? Pas facile comme choix ! Recopiez en tête de votre carnet de récolte le nom de votre dossier**, et la question de son dossier *(vous l'avez lue en fin de leur première petite présentation, lors de votre « Immersion au cœur des dossiers », quelques pages plus haut)*.

Pause. Souvenez-vous, « pas de stress » avions-nous dit : si vous avez un doute, que tout va un peu vite et ressentez le besoin de réfléchir…

2. **Votre choix ne vous enferme pas :** jusqu'à ce que vous refermiez l'étape 2, vous pourriez encore changer de dossier sans que devoir repartir du point de départ ait un coût immense pour vous. Par contre, ensuite, étape 2 terminée : on s'engage pour de bon, un enquêteur termine son enquête !

3. **Il vous suffirait de déplacer le « quand » :** rien ne vous oblige à vous plonger dans une des étapes du fil rouge au moment où il vous est présenté dans le manuel. La première fiche de votre dossier, dont la création n'est plus qu'à quelques lignes d'ici, ne vous en voudra pas de l'enjamber et de revenir vers elle après que les premiers chapitres d'Histoire vous ont laissé le temps de voir les choses plus clairement.

ÉTAPE 1
Le kit de départ : votre « *Fiche n°1* »

Un kit de départ, ça se fait au moment de partir ! Le temps du vôtre est donc venu : il ne demande aucune connaissance, seulement les réflexes d'enquêteur que vous venez d'apprendre… et de suivre le guide.
Et excusez du peu, votre guide se nomme Simone Veil ! Le QR code ci-contre vous amènera à sa *Fiche n°1* rédigée. Elle est le miroir exact de ce que doit être la vôtre !
Regardons les blocs qui la composent : d'où elle vient ; le combat qu'elle a choisi et pourquoi ; la loi, avec sa date ; ce qu'il en reste aujourd'hui. Enfin, « Une date à retenir ».

ACT.

Activité de synthèse.

Votre **mission** est donc de **produire**, en 10 à 15 lignes, la **mini-bio de votre personnalité**.

Comment concrètement créer votre fiche n°1 ?

❶ Nous avions promis de revenir sur la récolte de « ce que nous semons », nous y sommes ! Pour produire votre fiche n°1, il va vous falloir **collecter** les éléments pertinents dans les différents documents. Pour cela, appliquez le mode d'emploi « ❶ Récolter ; ❷ Trier ; ❸ Garder trace ».

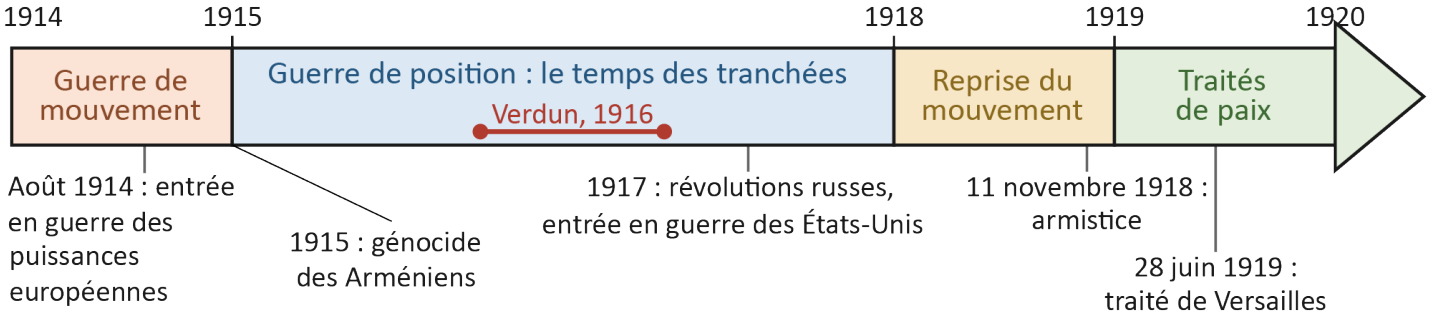
❷ Vous avez récolté les éléments et, grâce à la fiche n°1 de Simone Veil, le plan de votre fiche : vous pouvez donc vous lancer dans la **phase de rédaction** de votre mini-bio !

Après l'avoir produite, relisez-vous avant de refermer le carnet. **Cette fiche est le socle : les 4 prochaines étapes du fil rouge viendront s'y empiler, au fil de l'année**, chacune à son moment. La première de toutes doit donc poser des bases solides ! **Amusez-vous bien !**

HISTOIRE – Thème I : l'Europe, théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)

Beaucoup de documents de ce thème sont des témoignages : pour en ressentir la profondeur et la force, tentez l'expérience de les lire dans la peau de ceux qui les ont écrits.

Chapitre I – Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale



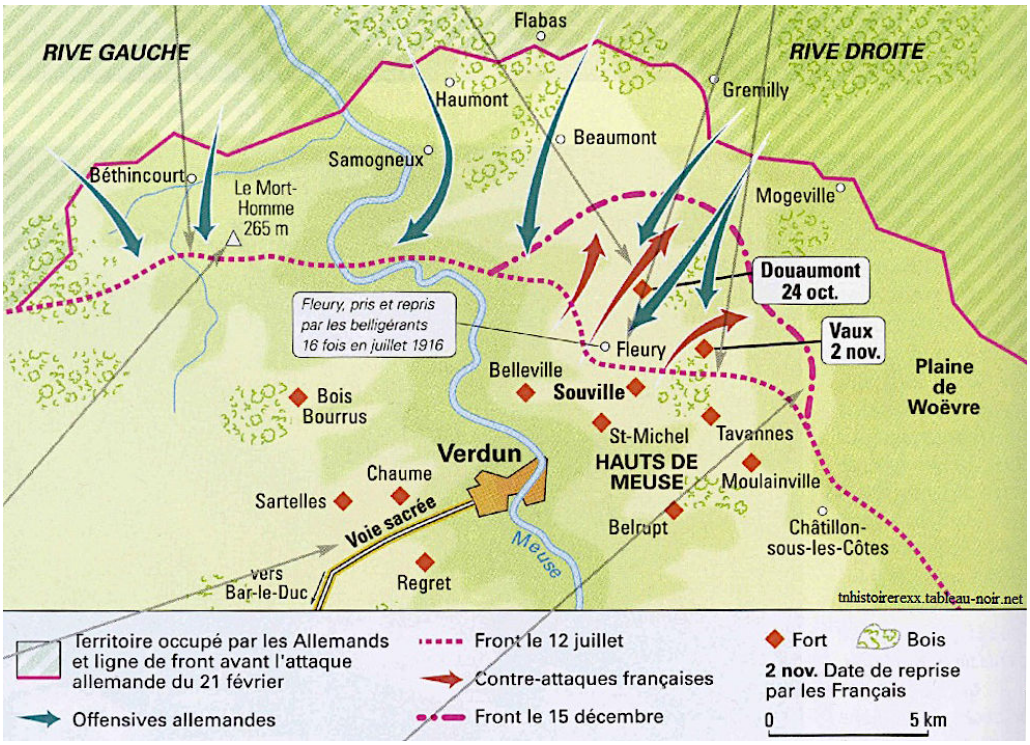
Objectif 1 :

✓ **Verdun : que vivent ceux qui font la bataille ?**

À partir de la fin de 1914, sur le front ouest, les deux armées ennemies sont enterrées face à face dans des tranchées. Le 21 février 1916, les Allemands lancent une grande offensive à Verdun pour tenter de percer le front.

Doc. 1 : carte de la bataille de Verdun





Carte de la bataille de Verdun, tableau-noir.net

Doc. 2 : témoignage de la guerre

« 25 février 1916. Depuis trois jours les Allemands ont déclenché une attaque formidable contre nos lignes du nord de Verdun […]. C'est une attaque qui se développe sur un front de 40 km.
Mardi 29 février. Le carnage est immense. La débauche de projectiles d'artillerie est incroyable : 80 000 obus en quelques heures sur un espace de 1 000 mètres de long sur 300 à 400 mètres de profondeur. Trois millions d'obus en quelques jours. On se demande comment des êtres vivants arrivent à se maintenir et à combattre dans un pareil enfer, où il ne reste pas un seul pied carré qui ne soit labouré par des obus de gros calibre.
Mercredi 29 mars. Les Allemands, avec une ténacité inouïe, avec une violence sans égale, attaquent nos lignes qu'ils martèlent et rongent […]. Nos poilus[1] héroïques tiennent bon, malgré les déluges d'acier, de liquides enflammés, de gaz asphyxiants.
Dimanche 17 décembre. Beau succès de nos troupes en avant de Verdun qui rend presque intégralement les positions que nous occupions le 25 février ».

Docteur Marcel Poisot, Mon journal de guerre : 1914-1918

Doc. 3 : photographies, datant de 1916, de poilus dans les tranchées[2]





Doc. 4 :
les tranchées, en images d'époque

Doc. 5 : lettre d'un poilu (Verdun, 15 juillet 1916)

« Mes chers parents,
Je suis encore vivant et en bonne santé, pas même blessé, alors que tous mes camarades sont tombés morts ou blessés aux mains des Boches qui nous ont fait souffrir les mille horreurs, liquides enflammés, gaz asphyxiants, attaques […].
Ah ! Grand Dieu, ici seulement, c'est la guerre. Je suis redescendu de première ligne ce matin. Je ne suis qu'un bloc de boue et j'ai dû faire racler mes vêtements avec un couteau car je ne pouvais plus me traîner, la boue collant à mes pans de capote après mes jambes […]. J'ai eu soif, j'ai connu l'horreur de l'attente de la mort sous un tir de barrage inouï.
Je tombe de fatigue, voilà dix nuits que je passe en première ligne. Je vais me coucher, au repos dans un village à l'arrière où cela cogne cependant. J'ai sommeil, je suis plein de poux, je pue la charogne des macchabées. Je vous écrirai dès que je vais pouvoir ».

Lettre de Georges Gallois, 221ème régiment d'infanterie, Paroles de poilus, 1998

Doc. 6 : tableau des morts et blessés à Verdun, février-décembre 1916

Soldats français	163 000 morts	216 000 blessés
Soldats allemands	143 000 morts	187 000 blessés
Total	306 000 morts	403 000 blessés

[1] Nom affectueux donné aux soldats français de la guerre de 1914-1918.
[2] Fossé creusé dans le sol destiné à abriter les combattants.

1) Docs. 1 et 2 : situez la bataille (qui attaque, où, quand), puis relevez dans le témoignage les chiffres qui donnent la mesure du déluge d'artillerie.
Croisez avec la carte : malgré cette puissance de feu, le front bouge-t-il beaucoup en dix mois ?
2) Docs. 2, 3 et 5 : un médecin, un photographe et un simple soldat décrivent la première ligne. Décrivez les conditions de vie qu'ils révèlent, puis dites ce que la lettre de Georges Gallois apporte que les deux autres documents ne peuvent pas montrer.
3) Doc. 5 : relevez les phrases où Georges Gallois parle de son propre corps. Que nous apprennent-elles sur ce que la guerre fait aux hommes, au-delà des blessures ?
4) Docs. 1, 2 et 6 : croisez la carte, le témoignage et le tableau : montrez que Verdun est une bataille d'usure, où l'on meurt par centaines de milliers pour ne presque rien gagner. D'ailleurs, au vu du document 2, qui peut dire qu'il a « gagné » Verdun, et combien cette victoire a-t-elle coûté ?

Objectif 2 :

✓ **Le génocide des Arméniens : comment un État organise-t-il une extermination ?**

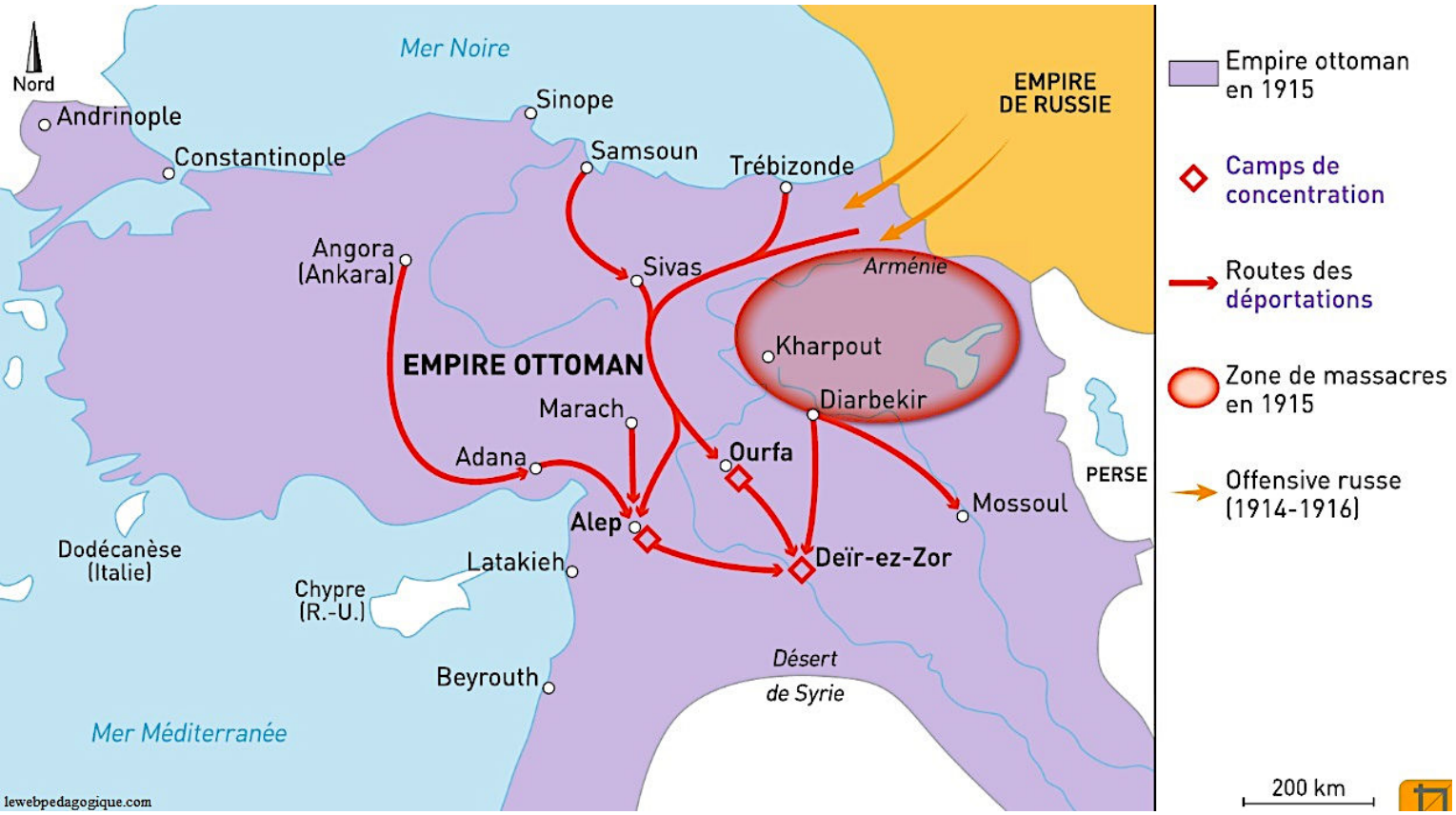
De nombreux Arméniens, de confession chrétienne, vivent en Asie Mineure, au nord-est de l'Empire ottoman, un État musulman. Ils subissent des persécutions depuis la fin du 19ème siècle. Après l'entrée en guerre de l'Empire ottoman, le gouvernement accuse les Arméniens de sympathiser avec l'ennemi russe. En 1915, il décide de les exterminer.

Doc. 1 : télégramme du gouvernement

« Il a été précédemment communiqué que le gouvernement a décidé d'exterminer tous les Arméniens habitant en Turquie. Ceux qui s'opposeront à cet ordre ne pourront plus faire partie de l'administration. Sans égard pour les femmes, les enfants, les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens de l'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence ».

Télégramme de Talaat Pacha (ministre de l'Intérieur) envoyé au gouverneur de la province d'Alep, 15 septembre 1915

Doc. 2 : carte des massacres et des déportations des Arméniens, 1915-1916

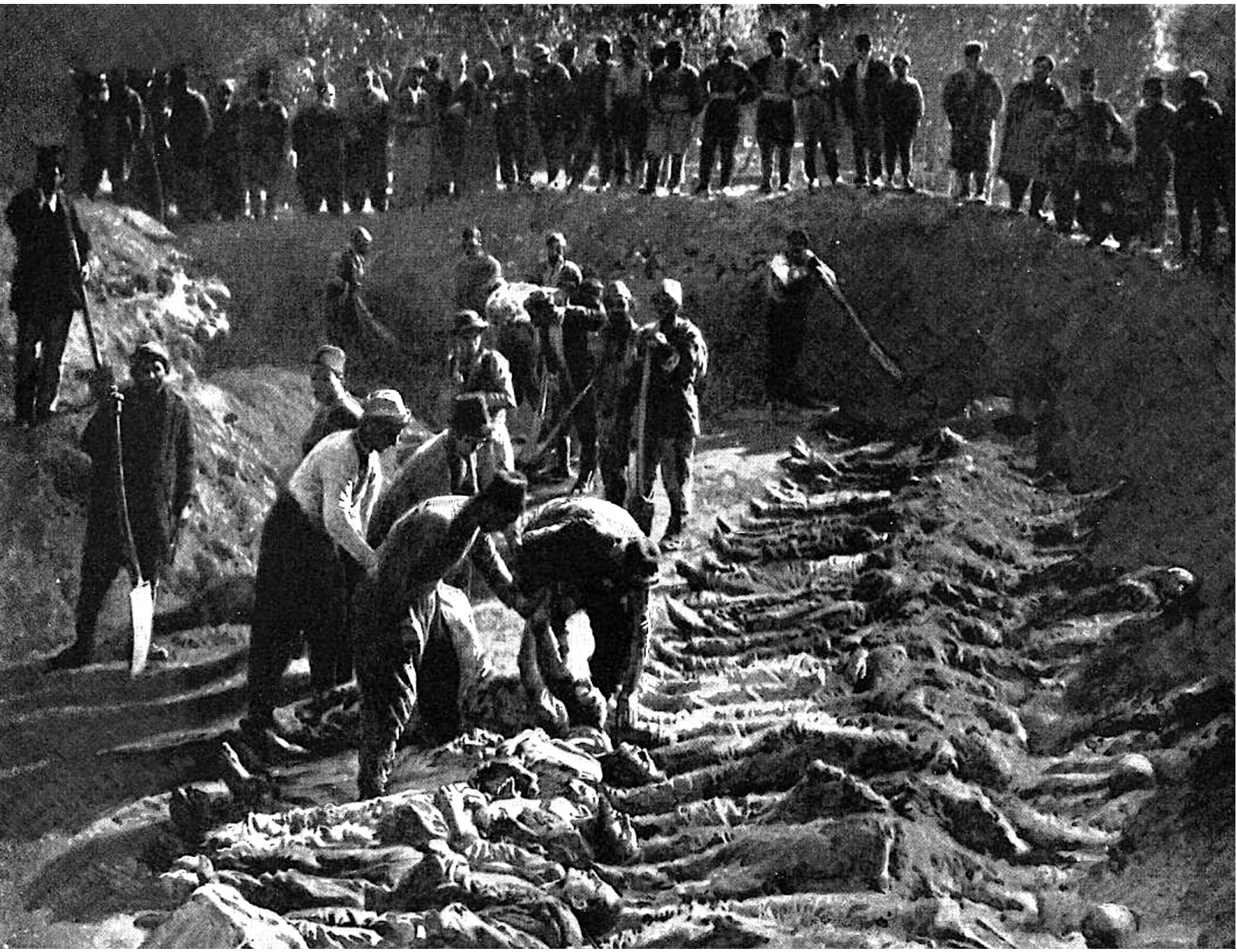


Doc. 3 : un convoi de déportés

« Notre caravane comptait trois mille personnes. Après six jours de marche, elle arriva à Dalbadan-Gumuchkaneh ; au cours de ce voyage, les Turcs nous avaient pillés ; arrivés à l'étape, les gendarmes et les policiers armés jusqu'aux dents nous attendaient. Nous fûmes emprisonnés dans une écurie où les chefs des "tchétas[3]" vinrent nous tourmenter par tous les moyens : les femmes furent fouillées et plusieurs violées.
Le lendemain, nous nous mîmes en route et, chaque jour faisant une randonnée de 10 heures, affamés, en loques, nous arrivâmes à Erzinghian, où une scène horrible s'offrit à nos yeux : la terre était jonchée de têtes coupées, de membres humains épars, de chevelures de femmes […]. Pendant des journées entières, nous continuâmes notre marche en longeant l'Euphrate, dont les eaux lentement charriaient des cadavres humains […]. Il nous était défendu de nous désaltérer. La rivière coulait tout près de nous mais malheur à celle qui se penchait pour étancher sa soif ! La balle d'un gendarme la terrassait aussitôt ».

Témoignage de Nvart Mahokian en 1920, cité par Annick Asso, Le Cantique des larmes, 2005

Doc. 4 : des Arméniens enterrés dans une fosse commune après avoir été massacrés par les Turcs (1915)



[3] Détenus libérés des prisons, à la solde du gouvernement

Doc. 5 : tableau du nombre de victimes du génocide des Arméniens, 1915-1916

Arméniens vivant dans l'Empire ottoman en 1914	1 800 000
Assassinés sur place	600 000
Morts en cours de déportation	600 000
Réfugiés au Caucase russe	200 000
Survivants qui ont pu rester chez eux	150 000
Survivants enfermés dans des camps ou cachés	150 000
Survivants placés dans des maisons turques et des orphelinats	100 000

Doc. 6 : la France reconnaît le génocide, 86 ans plus tard

Le génocide a un second combat : celui de sa reconnaissance. La Turquie conteste aujourd'hui encore le mot « génocide » ; les descendants des survivants, nombreux en France, ont bataillé des décennies pour que la République le prononce officiellement. La loi tient en une phrase.

« Article unique. La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915. »

Loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001, Journal officiel de la République française

1) Doc. 1 : qui ordonne quoi, et que risquent les fonctionnaires qui refuseraient d'obéir ? Expliquez pourquoi ce télégramme est une pièce capitale pour l'historien : que prouve-t-il qu'un simple bilan chiffré ne prouverait pas ?
2) Docs. 2 et 3 : croisez la carte et le témoignage : reconstituez le mécanisme du génocide, des massacres sur place aux marches forcées. Vers où déporte-t-on, et pourquoi la déportation elle-même est-elle une méthode d'extermination ?
3) Docs. 1, 4 et 5 : à l'aide de l'ordre écrit, de la photographie et des chiffres, montrez qu'il s'agit d'une extermination organisée par un État, et non de violences de guerre ordinaires. Appuyez-vous sur la définition du mot génocide.
4) Doc. 6 : pourquoi la France vote-t-elle en 2001 une loi d'une seule phrase sur des faits de 1915 ? Que nous apprend ce combat de la mémoire, face à un État qui nie toujours les faits ?

Objectif 3 :

✓ **Qu'en est-il des civils pendant la Première Guerre mondiale ?**



Doc. 1 : les femmes, mobilisées durant la guerre

Des ouvrières dans une usine de fabrication d'obus en France.

Ces femmes, qui prennent la place des hommes dans les usines d'armement, sont appelées les « munitionnettes ».

Le président du Conseil des ministres, René Viviani, appelle les femmes françaises à poursuivre les travaux dans les champs et dans les commerces afin de compenser l'absence des hommes partis au combat.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUX FEMMES de FRANCE

La Guerre a été déchaînée par l'Allemagne malgré les efforts de la France, de la Russie, de l'Angleterre, pour maintenir la paix.

A l'appel de la Patrie, vos pères, vos fils et vos maris se sont levés, et demain ils auront relevé le défi.

Le départ pour l'armée de tous ceux qui peuvent porter les armes laisse les *travaux des champs interrompus;* la moisson est inachevée; le temps des vendanges est proche.

Au nom du Gouvernement de la République, au nom de la **Nation tout entière** *groupée derrière lui,* je fais appel à *votre vaillance, à celle des enfants* que *leur âge seul,* et non *leur courage,* dérobe au combat.

Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, *de terminer les récoltes de l'année, de préparer celles de l'année prochaine; vous ne pouvez pas rendre à la Patrie un plus grand service:* ce n'est pas pour vous, c'est pour elle que je m'adresse à votre cœur

Il faut sauvegarder votre subsistance, l'approvisionnement des populations urbaines, et surtout *l'approvisionnement* de ceux qui *défendent à la frontière,* avec **l'Indépendance du Pays, la Civilisation et le Droit.**

DEBOUT donc, *femmes françaises, jeunes enfants, filles et fils de la Patrie.* Remplacez sur le *champ du travail* ceux qui sont sur les *champs de bataille.* Préparez-vous à leur montrer demain la *terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés.* Il n'y a pas dans ces heures graves de labeur infime : **Tout est grand qui sert le Pays!**

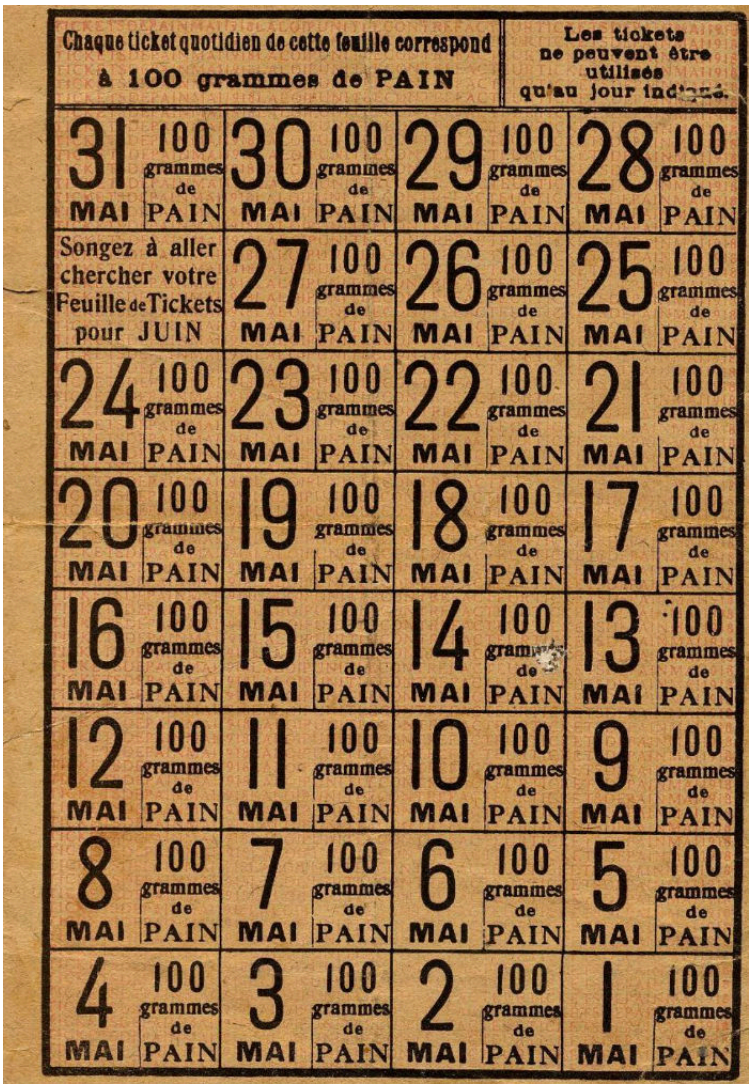
DEBOUT ! à l'action, au labeur !

Il y aura demain de la gloire pour tout le monde!

Vive la République ! Vive la France !

Pour le Gouvernement de la République :
Le Président du Conseil des Ministres,
René VIVIANI.

Doc. 2 : ticket de rationnement



Doc. 3 : affiche d'emprunt national du gouvernement français



Doc. 4 : les « gueules cassées », une des conséquences de la guerre

La France a payé un lourd tribut à la guerre : en plus de 1,4 million de morts, on dénombre 600 000 invalides, 300 000 mutilés et amputés, 42 000 aveugles et 15 000 « gueules cassées ».



Photographie d' anciens combattants défigurés, années 1920

1) Docs. 1 et 3 : montrez que l'État mobilise les civils par le travail et par l'argent : qui remplace qui dans les usines et les champs, et que demande l'affiche d'emprunt ? Pourquoi la guerre serait-elle perdue sans cette mobilisation de l'arrière ?

2) Docs. 2 et 3 : comparez le ton de l'affiche et ce qu'impose le ticket de rationnement. Que montre cet écart entre le discours officiel et la vie quotidienne des civils ?

3) Docs. 1 à 4 : à partir de ces quatre documents, construisez la définition de l'expression « guerre totale », en citant un exemple précis tiré de chaque document.



I. La violence de guerre, au front et à l'arrière

A) Verdun, dix mois d'enfer

Commencé à l'été 1914, le conflit européen devient progressivement mondial. Au nord-est de la France, à partir de l'automne 1914, les armées s'enterrent dans des tranchées protégées par des barbelés et des mines : c'est la guerre de position, et pendant plus de trois ans le front ne bouge presque pas. Les grandes offensives censées le percer tournent au massacre. Verdun est la plus emblématique : du 21 février au 17 décembre 1916, Allemands et Français s'y disputent quelques kilomètres de collines (objectif 1, document 1). Le village de Fleury est pris et repris seize fois en deux mois. Au bout de dix mois, le front est revenu presque à son point de départ ; 306 000 hommes sont morts, 403 000 sont blessés.

Ce que les chiffres ne disent pas, les hommes l'ont écrit. L'artillerie règne : trois millions d'obus en quelques jours sur un mouchoir de terrain, notait le docteur Poisot ; elle cause environ 70 % des morts. Dans les tranchées, on vit dans la boue, les rats, les poux et l'odeur des cadavres, sous la menace des gaz asphyxiants et des lance-flammes (objectif 1, documents 2 à 4). Pour mieux tuer, on invente ou on perfectionne sans cesse : mitrailleuses, mines, gaz, chars. Au total, la guerre tue plus de 9 millions de soldats, Français, Allemands, Britanniques, Russes, Américains ou venus des colonies, et en mutile 6 millions : les « gueules cassées » rappelleront pendant un demi-siècle ce que le front a fait aux corps (objectif 3, document 4).

B) Une guerre totale

La guerre mobilise les civils comme les militaires : on parle de guerre totale. Les usines produisent des armes ; les femmes y remplacent les hommes, comme les « munitionnettes », et font tourner fermes et commerces (objectif 3, document 1). Les civils financent la guerre en prêtant leur argent à l'État lors des grands emprunts nationaux (objectif 3, document 3) ; ils subissent la hausse des prix, les pénuries et le rationnement (objectif 3, document 2). Les États encadrent aussi les esprits : censure et propagande, que les soldats appelaient le « bourrage de crâne », entretiennent le moral et diabolisent l'ennemi. Rien ni personne n'échappe à la guerre : c'est précisément ce qui la distingue de toutes les précédentes.

C) Contre les civils : le génocide des Arméniens

La violence extrême frappe aussi des civils désignés comme ennemis de l'intérieur. En 1915, le gouvernement des Jeunes-Turcs, qui dirige l'Empire ottoman, profite de la guerre pour décider l'extermination des Arméniens, accusés en bloc de complicité avec la Russie ennemie (objectif 2, document 1). Les hommes sont massacrés près de chez eux ; femmes, enfants et vieillards sont jetés sur les routes vers le désert syrien, dans des marches de la mort où l'on interdit jusqu'à l'eau du fleuve (objectif 2, documents 2 et 3). Environ 1,2 million d'Arméniens périssent (objectif 2, document 5) : l'ordre d'un État, une administration qui obéit, un peuple presque entier anéanti, c'est la définition même d'un génocide.

Ce crime a une seconde histoire : celle de sa mémoire. La Turquie, héritière de l'Empire ottoman, nie aujourd'hui encore le mot « génocide ». Les descendants des survivants, dont beaucoup ont trouvé refuge en France, ont mené une longue bataille de reconnaissance : la France l'a tranchée par la loi du 29 janvier 2001, une phrase unique au Journal officiel (objectif 2, document 6), et une trentaine d'États ont fait de même. Reconnaître un génocide ne ressuscite personne ; cela interdit seulement qu'on tue les victimes une seconde fois, par l'oubli.

Objectif 4 :

✓ **Pourquoi la guerre fait-elle tomber la Russie dans la révolution ?**

En février 1917, en Russie, une révolution renverse le tsar et un gouvernement provisoire se met en place. Quelques mois plus tard, en octobre 1917, le parti bolchevik de Lénine s'empare du pouvoir par un coup d'État.



Doc. 1 : biographie de Lénine

Né en 1870, Vladimir Ilitch Oulianov est le fils d'un inspecteur d'école. Il fait des études de droit puis étudie la doctrine de Marx et devient socialiste sous le pseudonyme de Lénine. Selon lui, la révolution socialiste est possible si elle est conduite par un petit groupe de révolutionnaires disciplinés et si elle obtient le soutien des ouvriers et des paysans.
Exilé à partir de 1907, il fonde le parti bolchevik en 1912 et s'oppose à la guerre.
Après la révolution de février 1917 et l'abdication du tsar, il publie ses « thèses d'avril » qui réclament la paix immédiate, le pouvoir aux soviets, la terre aux paysans, les usines aux ouvriers.
Il prépare la révolution bolchevique qui a lieu en octobre 1917.
Il prend ensuite la tête du gouvernement bolchevik et dirige le pays jusqu'à sa mort en 1924.

Portrait et notice biographique de Lénine (1870-1924)

Doc. 2 : les deux révolutions russes de 1917

Par qui ?	Février 1917 : ouvriers et soldats. Octobre 1917 : bolcheviks.
Pourquoi ?	Février : hausse des prix, pénurie, guerre. Octobre : hausse des prix, pénurie, continuation de la guerre.
Comment ?	Février : grèves, manifestations, mutineries de soldats ; mouvement spontané. Octobre : coup d'État organisé par Lénine et Trotski les 24 – 25 octobre 1917 ; mouvement organisé et encadré.
Où ?	Petrograd (Saint-Pétersbourg), dans les deux cas.
Conséquences	Février : abdication du tsar Nicolas II, gouvernement provisoire de Kerenski, désordre, affaiblissement de l'État. Octobre : gouvernement bolchevik, signature d'une paix séparée avec l'Allemagne, guerre civile entre les bolcheviks et leurs adversaires.

Doc. 3 : les procédés de la conquête du pouvoir

Peu avant la révolution d'octobre, Lénine explique comment il faut conquérir le pouvoir.

« L'insurrection armée est une forme particulière de la lutte politique ; elle est soumise à des lois particulières qu'il faut étudier attentivement […].
Appliqués à la Russie et à octobre 1917, ces principes signifient :
- Combiner nos trois forces principales : la flotte, les ouvriers et les unités de l'armée afin de nous emparer et de conserver coûte que coûte : a) le téléphone, b) le télégraphe, c) les gares, d) les ponts, en premier lieu.
- Choisir les éléments les plus résolus (nos "troupes de choc" et la jeunesse ouvrière, ainsi que les meilleurs matelots) et les répartir en petits détachements pour qu'ils s'emparent de tous les points essentiels et pour qu'ils encerclent Petrograd et l'isolent […].
Le succès de la révolution russe et de la révolution mondiale dépend de deux ou trois jours de lutte ».

Lénine, Pravda (journal bolchevik), 8 octobre 1917

Doc. 4 : les décrets sur la paix et la terre (1917)

Décret du 26 octobre sur la paix. « Le gouvernement ouvrier et paysan créé par la révolution des 24 et 25 octobre propose à tous les peuples belligérants et à leurs gouvernements d'entamer des pourparlers immédiats en vue d'une paix juste et démocratique […] dont a soif l'écrasante majorité des classes ouvrières et laborieuses, épuisées, harassées, martyrisées par la guerre ».

Décret du 26 octobre sur la terre. « La grande propriété foncière est abolie immédiatement sans aucune indemnité. Les domaines des propriétaires fonciers, ainsi que toutes les terres des nobles, des monastères, de l'Église sont mis à la disposition des soviets[4] paysans ».

Décrets signés par le président du Conseil des commissaires du peuple, Vladimir Oulianov-Lénine

Doc. 5 : les vagues révolutionnaires en Europe (1918 - 1920)



L'Europe révolutionnaire 1918-1923

État communiste : la Russie des soviets, devenue U.R.S.S. en 1922

Pays touché par une grève de masse ou par une prise de pouvoir communiste

Autres pays

Insurrection communiste, ou pouvoir communiste même éphémère

Grève de masse

Moscou, siège de la IIIe Internationale, fondée en mars 1919

Pouvoirs nés d'un mouvement intérieur : Helsinki (janv. 1918) ; Brême (nov. 1918) ; Munich et Budapest (1919). Installés par l'Armée rouge : Narva (nov. 1918) ; Riga (déc. 1918) ; Vilnius (févr. 1919) ; Prešov, par l'armée rouge hongroise (juin 1919). Insurrections écrasées : Vienne (nov. 1918) ; Berlin (janv. 1919) ; la Ruhr (mars 1920) ; Allemagne centrale (mars 1921) ; Hambourg et Bulgarie du Nord-Ouest (1923).

Les frontières figurées sont celles de 1923 : la frontière orientale de la Pologne ne date que de 1921. Carte établie à partir de la chronologie datée et localisée de chaque mouvement figuré.

1) Docs. 1 et 2 : croisez la biographie et le tableau : montrez que février et octobre 1917 ne sont pas deux épisodes d'une même révolution, mais deux révolutions de nature différente. Qui est à l'œuvre, et comment, dans chaque cas ?

2) Docs. 3 et 4 : relevez dans le texte de Lénine les cibles à saisir « en premier lieu », puis dans les décrets les deux promesses immédiates du nouveau pouvoir. Montrez que la première liste sert à conquérir le pouvoir et la seconde à le garder.

3) Docs. 4 et 5 : pourquoi les décrets d'octobre trouvent-ils un écho dans toute l'Europe épuisée de 1918-1920 ? D'après la carte, que deviennent ces tentatives révolutionnaires, et quelle trace durable laissent-elles dans la vie politique européenne ?

[4] Les soviets sont des assemblées composées d'ouvriers, de paysans, de soldats acquis aux idées révolutionnaires.

Objectif 5 :

✓ **Les traités de paix font-ils la paix ?**

En janvier 1919, les représentants des puissances alliées se réunissent à Paris pour rédiger les traités de paix. À l'issue des discussions, un traité est signé entre les Alliés et chaque pays vaincu.

Doc. 1 : le traité de Versailles

Articles 42 et 43. Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications sur la rive gauche du Rhin et sur la rive droite sur 50 km ainsi que d'y entretenir ou d'y rassembler des forces armées.
Article 51. Les territoires cédés à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871 redeviennent français.
Article 87. L'Allemagne reconnaît l'indépendance de la Pologne et renonce à tout droit sur les territoires qui lui sont attribués.
Article 119. L'Allemagne renonce en faveur des principales puissances alliées à ses droits sur ses colonies.
Article 160. L'armée allemande ne pourra dépasser 100 000 hommes.
Article 171. La fabrication de tanks lui est interdite.
Article 198. Les forces armées allemandes ne pourront comprendre aucune aviation.
Article 231. L'Allemagne reconnaît qu'elle et ses alliés sont responsables de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés.
Article 232. Les gouvernements alliés exigent que soient réparés tous les dommages causés à la population civile des alliés et à ses biens.
Article 428. Les territoires allemands situés à l'Ouest du Rhin seront occupés par les troupes des puissances alliées pendant une période de 15 années.

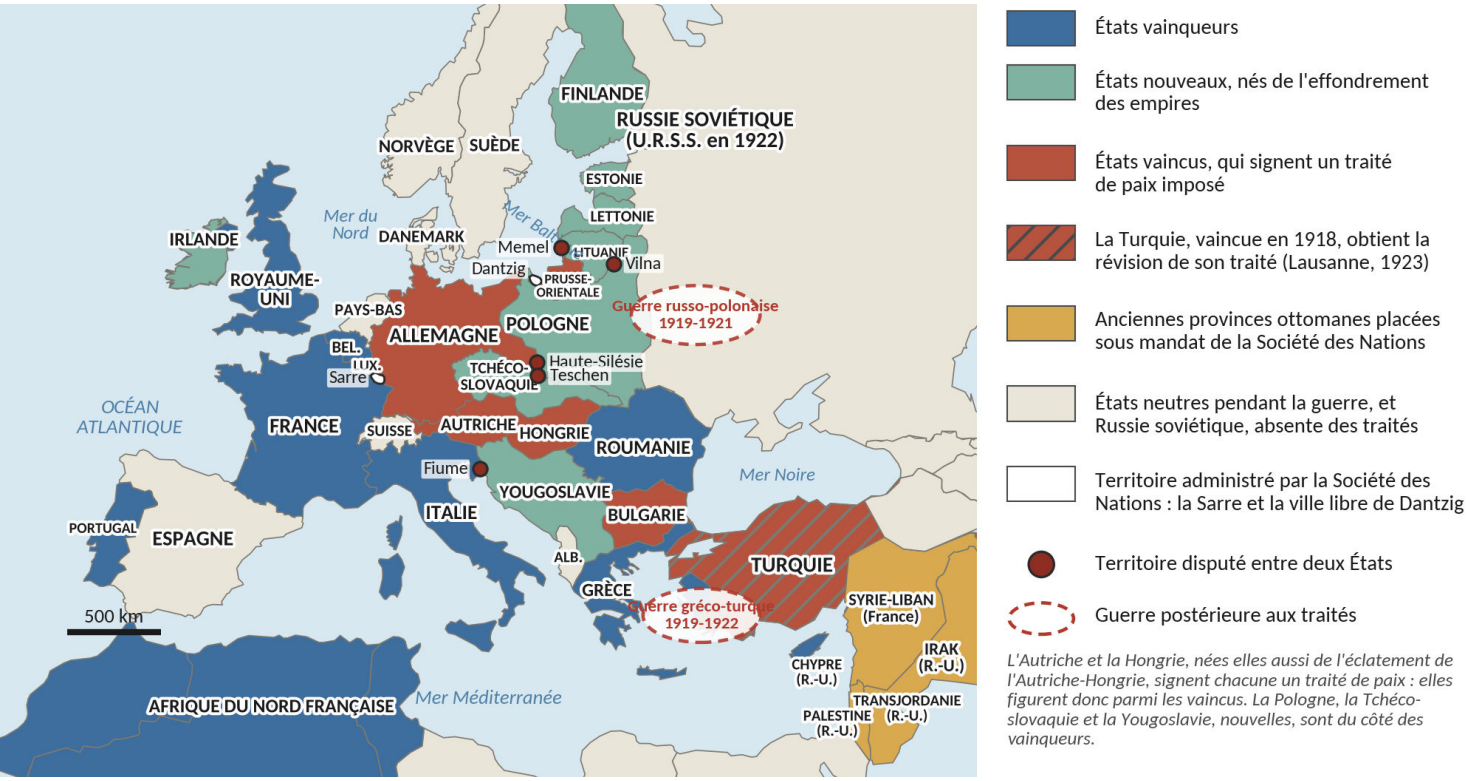
extrait du traité de Versailles, juin 1919

Doc. 2 : le regard d'un Allemand sur la paix de Versailles

« Jamais n'a été infligée à un peuple, avec plus de brutalité, une paix aussi accablante et ignominieuse qu'au peuple allemand la paix honteuse de Versailles. […] Une paix sans négociations préalables, une paix dictée comme celle de Versailles n'est pas une vraie paix […]. La paix de Versailles nous a ravi plus de soixante-dix mille kilomètres carrés et plus de sept millions d'habitants. Pour garder le géant enchaîné, on a mis deux sbires à ses flancs, la Pologne et la Tchécoslovaquie, qui ont reçu le droit d'augmenter librement leurs forces militaires, tandis que notre armée, autrefois la plus forte et la plus brave du monde, était réduite à n'être qu'une force de police à peine suffisante pour maintenir l'ordre intérieur ».

Chancelier prince von Bülow (homme politique et diplomate allemand), Mémoires, 1931

Doc. 3 : carte de l'Europe issue des traités de paix, 1919-1923



L'Autriche et la Hongrie, nées elles aussi de l'éclatement de l'Autriche-Hongrie, signent chacune un traité de paix : elles figurent donc parmi les vaincus. La Pologne, la Tchéco-slovaquie et la Yougoslavie, nouvelles, sont du côté des vainqueurs.

1) Doc. 1 : classez les articles du traité en trois familles : le territoire, l'armée, l'argent. Un article ne rentre dans aucune : que dit l'article 231, et pourquoi est-il, aux yeux des Allemands, le plus lourd de tous ?
2) Docs. 1 et 2 : von Bülow dénonce une « paix honteuse ». Confrontez chacune de ses affirmations aux articles du traité : que confirme-t-il exactement, et où force-t-il le trait ?
3) Docs. 2 et 3 : à l'aide de la carte et du texte, montrez que la paix de 1919 sème des mécontentements chez les vaincus, mais aussi chez certains vainqueurs et chez les nouveaux États. Pourquoi peut-on dire que la paix de 1919 laisse subsister les causes d'un nouveau conflit ?



II. La transformation de l'Europe

A) La vague révolutionnaire

En Russie, les pénuries déclenchent grèves et manifestations au début de 1917. En février, à Petrograd, la population et l'armée se soulèvent : le tsar Nicolas II abdique, un gouvernement provisoire dirigé par Kerenski s'installe (objectif 4, document 2). Mais ce gouvernement continue la guerre, et les conditions de vie s'aggravent encore : des assemblées d'ouvriers et de soldats, les soviets, contestent son autorité. Lénine (objectif 4, document 1) saisit l'occasion : en octobre 1917, son parti bolchevik renverse le gouvernement par un coup d'État minutieusement préparé (objectif 4, document 3), puis s'attache aussitôt le peuple par deux décrets : la paix immédiate et la terre aux paysans (objectif 4, document 4). La Russie sort de la guerre et s'enfonce dans une guerre civile dont les bolcheviks sortiront maîtres du pays.

Après l'armistice, la misère et l'exemple russe embrasent l'Europe : grèves insurrectionnelles en Allemagne, république des conseils en Hongrie, agitation jusqu'en Italie (objectif 4, document 5). Ces révolutions sont écrasées, mais leurs partisans se regroupent dans des partis communistes liés à Moscou : l'Europe politique de l'entre-deux-guerres est née, coupée en deux par la peur ou l'espérance de la révolution. Vous retrouverez cette fracture au chapitre suivant, au cœur des années 1930.

B) Les traités redessinent l'Europe

Les combats cessent le 11 novembre 1918. En janvier 1919, les vainqueurs, France, Royaume-Uni, Italie et États-Unis, se réunissent à Paris ; un traité est imposé à chaque vaincu. Les empires allemand, austro-hongrois, russe et ottoman sont démembrés ; de nouveaux États apparaissent, de la Pologne à la Yougoslavie (objectif 5, document 3) ; la Société des Nations (SDN) est créée pour maintenir la paix. Le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, déclare l'Allemagne responsable de la guerre : elle perd un septième de son territoire et toutes ses colonies, son armée est plafonnée à 100 000 hommes, chars et aviation interdits, la rive gauche du Rhin démilitarisée et occupée, et de lourdes réparations lui sont imposées (objectif 5, document 1).

Cette paix laisse presque tout le monde insatisfait. Les Allemands, unanimes, dénoncent un « diktat » (objectif 5, document 2) ; l'Italie, pourtant victorieuse, s'estime flouée de ses promesses ; les nouveaux États abritent des minorités qui se sentent du mauvais côté des frontières. Les tensions restent vives jusqu'en 1923. La guerre est finie ; la paix, elle, reste à construire, et l'entre-deux-guerres montrera qu'elle ne l'a jamais vraiment été.

Bilan du chapitre

De 1914 à 1918, la Première Guerre mondiale impose à l'Europe une violence d'un type nouveau. Au front, la guerre de position broie les soldats sous l'artillerie : Verdun, dix mois de bataille pour rien ou presque, 306 000 morts, en est le symbole. À l'arrière, la guerre devient totale : femmes dans les usines, emprunts, rationnement, propagande. Elle frappe aussi des civils désignés comme ennemis : en 1915, l'Empire ottoman organise le génocide des Arméniens, 1,2 million de morts, que la Turquie nie encore et que la France a reconnu par la loi en 2001. La guerre bouleverse enfin l'ordre européen : deux révolutions renversent le tsar puis installent Lénine et les bolcheviks au pouvoir en Russie. Les traités de 1919-1920, dont celui de Versailles, redessinent toutes les frontières et laissent des rancœurs, surtout en Allemagne, que les années 1930 vont exploiter.

Définitions à retenir

- Guerre totale : une guerre qui mobilise l'ensemble de la population.
- Génocide : extermination systématique d'un peuple en raison de ses origines ethniques ou religieuses.

À savoir, et savoir expliquer

- Les conditions de vie des soldats dans les tranchées
- Date et localisation de la bataille de Verdun
- Expliquer le génocide arménien (date, lieu, commanditaire, déroulement, victimes…)
- Loi française reconnaissant le génocide arménien : 2001
- Les raisons des révolutions russes
- Un personnage important des révolutions russes : Lénine
- Date et signataires du traité de Versailles

Lexique

- Front : zone des combats.
- Guerre de position ou de tranchées : guerre où les soldats sont enterrés dans des fosses creusées dans le sol.
- Soviet : assemblée d'ouvriers, de paysans ou de soldats acquis aux idées révolutionnaires.
- Traité de paix : accord signé entre vainqueurs et vaincus qui fixe les conditions de la paix.




… à voir

- Une première salve de 3 capsules vidéo pour comprendre l'horreur de la guerre de l'intérieur : en images d'époque à Verdun ou en Russie, à l'écoute de ses derniers témoins.





… à voir

- Et une deuxième, elle aussi constituée de 3 capsules vidéo, mais cette fois celles-ci prennent la forme d'émissions, et d'une leçon vidéo, pas des plus rythmée, mais qui peut être une reprise de vos connaissances utile en vue du Brevet.